

Révision : 2003-03-28

Informations approuvées : juin 2000

RÉGIME	TAUX DE COTISATION		SALAIRE ADMISSIBLE MAXIMUM	TAUX D'INTÉRÊT	
				1 ^{er} janvier ¹ au 31 juillet*	1 ^{er} août ² au 31 décembre
RREGOP(01)	5,35 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 160 \$	99 271 \$	14,30 %	12,54 %
RRPE(31)	1,00 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 160 \$	99 271 \$	14,30 %	12,54 %
RRPE (RRE-34-NS) (RRF-33-NS)	5,00 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 160 \$	99 271 \$	14,30 %	12,54 %
RRE (04) (S)	8,08 % 6,28 % 8,08 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	N/A	N/A
RRE (44) (NS)	7,25 % 5,45 % 7,25 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	N/A	N/A
RRF (03) (S)	7,25 % 5,45 % 7,25 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	N/A	N/A
RRF (43) (NS)	6,42 % 4,62 % 6,42 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	N/A	N/A
RRAPSC(10)*	4,00 %	du salaire admissible moins exemption	95 511 \$	14,30 %	12,54 %
RRAPSC(20)*	6,00 %	du salaire admissible moins exemption exemption = moindre de 9 400 \$ et 25 % du salaire admissible			
RRMSQ (05)	8,00 % 6,20 % 8,00 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	86 111 \$	14,30 %	12,54 %
RREM (28) RRMCM (08)	4,75 %	du salaire admissible	86 111 \$	14,28 % 14,36 %	12,20 % 12,51 %
RRCE (54) (S)	5,35 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 160 \$	99 271 \$ (année à 2 %) 124 089 \$ (année à 1,6 %)	14,30 %	12,54 %
RRCE (55) (NS)	4,35 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 160 \$	99 271 \$ (année à 2 %) 124 089 \$ (année à 1,6 %)	14,30 %	12,54 %
RRAS (21,22)	1,00 %	du salaire admissible moins l'exemption de 13 160 \$	101 307 \$	14,30 %	12,54 %
RRMAN (36)	9,00 % 0,00 %	de chaque versement d'indemnité du député si 25 années et plus de service	98 413 \$	14,30 %	12,54 %
RRJQM (47)	7,00 %	du salaire admissible sans excéder 163 286 \$	N/A	6,00 %	6,00 %
RPS (48)	7,00 %	du salaire admissible moins cotisation versée au (47) (sans excéder la date du 71 ^e anniversaire)	N/A	6,00 %	6,00 %
RRCJAJ (17)		Non contributif	114 815 \$	6,00 %	6,00 %
RRCJAM (07)	N/A	N/A	N/A	6,00 %	6,00 %
RRCHCN (09)	7,60 % 3,70 % 7,60 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	4,00 %	4,00 %
RRCHCN(19)	1,00 %	si 35 années de service atteint			
RREFQ(30) (S)	7,50 % 5,20 % 7,50 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	4,00 %	4,00 %
RREFQ(40)	1,00 %	si 35 années de service atteint			
RREFQ(37) (NS)	6,67 % 4,37 % 6,67 %	jusqu'à l'exemption RRQ entre l'exemption RRQ et le MGA sur l'excédent MGA	99 271 \$	4,00 %	4,00 %
RREFQ(40)	1,00 %	si 35 années de service atteint			
1	La période de référence est du 1999-08-01 au 2000-07-31				
2	La période de référence est du 2000-08-01 au 2001-07-31				
	S : syndicable		NS : non syndicable		
*	Informations approuvées : 25 novembre 2002				

TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE LORS DE L'ACQUITTEMENT (PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL)		
RÉGIME	1 ^{er} janvier ¹ au 31 juillet	1 ^{er} août ² au 31 décembre
RREGOP - RRE (S, NS) - RRF (S, NS) - RRAPSC – RRMSQ - RRCE (S, NS) - RRMAN - RRJCQM – RRCJAJ - RRCJAM	14,30 %	12,54 %
RRPE - RRPE (RRE (NS) - RRF (NS)) – RRAS	14,30 %	12,54%
RREM	14,28 %	12,20%
RRMCM	14,36 %	12,51%
RRCHCN	N/A	N/A
RREFQ (S, NS)	4,00 %	4,00 %
1	La période de référence est du 1999-08-01 au 2000-07-31	
2	La période de référence est du 2000-08-01 au 2001-07-31	
	S : syndicable	NS : non syndicable

RACHAT		
Coût		
•	Année remboursée pour cause de mariage, maternité ou d'adoption (+ 1,65 % du salaire annuel pour RREGOP, RRPE, RRF, RRAPSC et RRAS)	3 696,00 \$

AUGMENTATION DES PRESTATIONS (INDEXATION)			
Taux d'indexation			
RÉGIME	ANNÉES DE PARTICIPATION		
	Avant le 1982-07-01	Depuis le 1982-07-01	
RREGOP - RRE - RRF	1,60 %	0,00 %	
RRPE - RRAS	1,60 %	0,00 %	
RRCE années à 2 %	1,60 %	0,00 %	
RRCE années à 1,6 %	0,00 %	0,00 %	
RRMSQ	Avant le 1992-01-01 1,60 %	Depuis le 1992-01-01 0,00 %	
RRJCQM	Avant le 1990-07-01 1,60 %	Depuis le 1990-07-01 0,60 %	
RRCJAJ	Avant le 1990-07-01 1,60 %	Depuis le 1990-07-01 0,00 %	
RRCJAM	1,60 % si option rente indexée		
RRAPSC	0,00 %		
RREM	0,00 %		
RRMCM	N/A		
RRMAN	0,00 %		
RRCHCN et RREFQ	1,60 %		
Crédit de rente RCR et transfert-entente			
• RCR non déficitaire et transfert-entente :	Taux de revalorisation au 1 ^{er} janvier 2000	Maximum 45,00 %	
	Taux d'indexation	N/A	
• RCR déficitaire :	Taux de revalorisation au 1 ^{er} janvier 2000	3,00 %	
	Taux d'indexation	N/A	
Crédit de rente rachat			
•	Taux de revalorisation au 1 ^{er} janvier 2000	3,30 %	
Montant minimum			
•	Pension ou demi-pension accordée après plus de 10 années de service, sauf si différée (RRE-RRF-RRAPSC)	5 221,40 \$	

PAIEMENT COMPTANT OU ANNUEL		
Montant maximum		
•	Paiement comptant de la valeur actuarielle des prestations par régime	1 199,00 \$
•	Paiement annuel des prestations par régime	1 199,00 \$

INFORMATION RRQ		
•	Maximum des gains admissibles (MGA)	37 600,00 \$
•	Exemption générale	3 500,00 \$
•	Maximum des gains cotisables	34 100,00 \$
•	Taux de cotisation de l'employé	3,90 %
•	Cotisation maximale de l'employé	1 329,90 \$
•	Taux de l'augmentation de l'indice des rentes (TAIR)	1,60 %
•	Rente de retraite maximale à 65 ans	9 155,04 \$

FRAIS D'ADMINISTRATION		
Partage du patrimoine familial		
•	1 ^{re} demande de relevé	208,00 \$
•	2 ^e demande de relevé et demande d'acquittement	180,00 \$